


**BILAN
EMISSIONS
GES** *Gaz à
Effet de
Serre

Décembre 2015

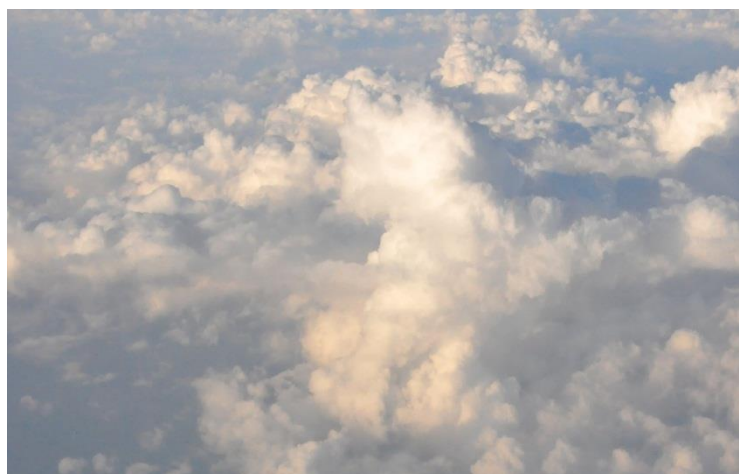
CONCESSIONS

CONSTRUCTION

ENERGIE

METAL

TRAVAUX PUBLICS



Préliminaire

Références

Date du Bilan Carbone	15 mars 2015
Logiciel utilisé	E nablon version V6.0 avec module de calcul des émissions de gaz à effet de serre
Période de Référence	A nnée 2014
Adresse de publication	http://www.developpementdurable.eiffage.com/fr/publications

Périmètre

Eiffage - Leader européen des concessions et du BTP, Eiffage exerce ses activités à travers cinq métiers :

- **CONCESSIONS ET PPP** : grands ouvrages d'infrastructures et de superstructures
- **CONSTRUCTION** : bâtiment, immobilier, facility management
- **TRAVAUX PUBLICS** : génie civil, terrassement, route
- **ENERGIE** : génie électrique, génie climatique, automatisation de process
- **METAL** : construction métallique et façades, génie mécanique, chaudronnerie, maintenance industrielle

Consolidation des entreprises du Groupe sises sur le territoire français quel que soit leur effectif.

- *Effectif du périmètre*
53 501 salariés
- *Périmètre*
France : Chiffre d'affaires 11.6 Milliards deuros
- *Responsable du bilan*
Eiffage - Direction du développement Durable
3-7 place de l'Europe – 78 140 Vélizy-Villacoublay
- *Collecte des informations*
Par l'outil de reporting Enablon

Facteurs d'émissions et Unités

*Facteurs
d'émissions*

Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone éditée par l'ADEME sur le site internet www.basecarbone.fr.

Le facteur d'émission de l'électricité utilisé est 0.078 kgeqCO₂/kWh.

Unité de Base

Le facteur d'émission du gaz utilisé est 0.234 kgeqCO₂/kWh.

L'unité de base du bilan est l'« équivalent CO₂ ».

Marges d'Erreur

La collecte des données des consommations unitaires n'ayant pas fait l'objet de remontée des méthodes utilisées individuellement par les contributeurs, une incertitude de 10% a été appliquée sur la mesure de l'ensemble des consommations. Par ailleurs, la collecte des données relatives à la présence de système de climatisation dans les établissements du groupe n'a obtenu qu'un taux de réponse de 49%.

Les incertitudes liées aux facteurs d'émissions sont celles issues de la Base Carbone mise à disposition par l'ADEME sur le site www.basecarbone.fr.

Précisions sur le Périmètre

La consolidation du périmètre opérationnel répond aux dispositions suivantes :

- 100 % pour les filiales intégrales du Groupe,
- Selon le mode de contrôle financier pour les autres filiales

Hypothèses

Méthode de calcul pour les systèmes de climatisation

Les sources sur ce poste concernent exclusivement les émissions liées aux fuites des gaz frigorigènes. La quantification des émissions a été réalisée par la méthode des puissances frigorifiques des installations décrite dans le guide des facteurs d'émissions de la version 6.1 - chapitre 3 - article 1.3.3 - Froid tertiaire (climatisation) de la méthode Bilan Carbone®.

Le gaz « moyen » R407C a été retenu.

Bilan Eiffage

Le tableau ci-dessous présente le résultat du calcul des émissions de gaz à effet de serre du Groupe pour l'année 2014, soit un total scope 1 et 2, y compris les émissions liées au procédé de décarbonatation de la chaux de l'unité Bocahut, de :

579 713 t_{eq}CO₂.

Les émissions sont réparties selon les postes suivants :

1. Emissions directes des sources fixes de combustion
2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
3. Emissions directes des procédés hors énergie
4. Emissions directes fugitives
5. Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
6. Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

		Emissions GES (en Tonnes)														
		année de référence 2011						année 2014 (augmentation périmètre et gros chantiers (BPL))						différence année de référence et année du bilan (TCO2e)		
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)			
Emissions directes	1	280 851					280 851	346 408					346 408	-	65 557	
	2	201 142					201 142	180 666					180 666		20 476	
	3	82 800					82 800	25 734					25 734		57 066	
	4					1,029	1 704	1 524					1 524		180	
	5															
	Sous total	564 793				1,029	566 497	554 332					554 332		12 165	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	21 960					21 960	25382					25382	-	3 422	
	7															
	Sous total	21 960					21 960	25382					25382	-	3 422	
Autres émissions indirectes*	8															
	9															
	10															
	11															
	12															
	13															
	14															
	15															
	16															
	17															
	18															
	19															
20																
21																
22																
23																
24																
	Sous total															

..... : Facultatif
 CO2 b: CO2 issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

Les émissions de CH₄ et N₂O ne concernent que les postes 1 et 2 et représentent moins de 1% du total des émissions du groupe Eiffage en tonne équivalent CO₂. L'intégralité des émissions des postes 1 et 2 ont dès lors été reportées dans la colonne "émissions de CO₂".

Interprétation des résultats

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2012-2014 était fixé à :

- avec prise en compte de la décarbonation dans le calcul de réduction :
6,5 % pour le scope 1 et 6,6 % pour le scope 2 soit une réduction totale de 6,6 %

Le plan d'actions de réduction des émissions engagé par le Groupe a pour base les axes d'actions suivants :

- **Agir sur les déplacements**
 - Utilisation visioconférence, conférence téléphonique
 - Optimisation parc automobile et de sa gestion
 - Formation à l'éco-conduite
 - ...
- **Optimiser les consommations des bâtiments et installations**
 - Diagnostic énergétique des sites
 - Rénovation des installations les plus consommatrices
 - ...
- **Engager les collaborateurs dans l'action**
 - Sensibilisation et formation du personnel
 - Nomination d'un référent (ou comité) carbone

Le résultat de réduction des émissions de gaz à effet de serre consolidé pour l'ensemble du Groupe sur la période 2012-2014 se traduit par une diminution de 1,5 %. L'objectif de réduction n'est donc pas atteint mais il intègre les nouvelles activités du Groupe et reste fortement dépendants des variabilités importantes des activités (le grand chantier de la ligne LGV BPL impact les émissions). Ainsi, à périmètre équivalent, la réduction des émissions atteindrait 5,8%. Ces résultats sont cependant à confirmer lors de la prochaine période.

Objectif de réduction des émissions

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2015-2018 pour le Groupe est fixé à 5 %.

Le plan d'actions de réduction des émissions engagé par le Groupe a pour base les axes d'actions suivants :

- soutenir les programmes de recherche en faveur des produits et procédés de substitution aux énergies fossiles et encourager leur adoption par les marchés;
- dupliquer le fonds d'arbitrage carbone, mis en place sur la ligne ferroviaire à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, pour financer des solutions bas carbone ;
- approfondir et promouvoir les savoir-faire du Groupe en termes de construction durable et de rénovation énergétique, assortis d'un recours aux certificats d'économie d'énergie au bénéfice des clients.
- Optimiser les consommations des bâtiments
- Optimiser les consommations de l'installation industrielle du Groupe avec un programme d'investissement ambitieux
- Agir sur les déplacements :
 - Utilisation visioconférence, conférence téléphonique
 - Optimisation parc automobile et de sa gestion
 - Formation à l'éco-conduite
 - ...